PROCES – VERBAL
CR STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : mardi 23 janvier 2024
A : 09h30 (Fin : 12h00)
Lieu : Siège LBF

Présents :	Messieurs – B. LEBRETON, M. HAYE, Y. HERVIAUX, S. SALVI, P. RAZER
Visio :	Messieurs – H. ILY, J-P. LE BRUN
Assistent :	Monsieur J. MONTEMBAULT, Madame M. ORAIN

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 – Point sur les désignations

Un nouveau point a été présenté à la commission concernant les catégories futsal :

- 6 équipes de R1 futsal n'ont toujours pas désignées leur entraîneur.

Un nouveau point a été présenté à la commission concernant les catégories jeunes :

- 3 équipes de U18 R1 n'ont toujours pas désignées leur entraineur.
- 2 équipes de U18 R2 n'ont toujours pas désignées leur entraineur.
- 1 équipe de U17 R1 n'a toujours pas désigné son entraineur.
- 4 équipes de U16 R1 n'ont toujours pas désignées leur entraineur
- 15 équipes de U16 R2 n'ont toujours pas désignées leur entraineur.

Un nouveau point a été présenté à la commission concernant les catégories séniores féminine :

- 3 entraineurs de R1F ne possèdent pas le diplôme requis au niveau évolué.
- 5 entraineurs de R2F ne possèdent pas le diplôme requis au niveau évolué dont 2 sont sans diplôme. De plus, 5 éducateurs ne possèdent pas la licence adéquate.

Un nouveau point a été présenté à la commission concernant les catégories jeunes féminine :

- 2 entraineurs de U17 R1 F ne possèdent pas de diplôme.
- 1 entraineur de U18 R1 F ne possède pas le diplôme requis au niveau évolué.

2 – DF Coach Jeunes et DF Coach Séniors

La commission a échangé concernant les diplômes requis pour le niveau R3, non soumis au statut fédéral, et les niveaux R1 des U18, U17 et U16.

La commission propose de remplacer le CFF3 ou CFI Séniors par le DF Coach Sénior pour le niveau R3 et de remplacer le BMF par le DF Coach Jeunes pour le plus haut niveau régional U16, U17 et U18.

Intégrer les Diplômes fédéraux au Statut Régional des Éducateurs permet de répondre aux enjeux suivants :

- Développement des formations DF à l'attention des bénévoles,
- Employabilité des personnes titulaires d'un diplôme professionnel.

Cette proposition devra faire l'objet d'un vote lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, pour les articles dont le fond est modifié.

Il serait applicable à compter de la saison 2025/2026.

3 – Banc de touche éducateur

La Commission Régionale du Statut des Educateurs demande aux clubs de PONT L'ABBÉ FC et de l'AS TRÉLIVAN de lui transmettre leur planification hebdomadaire des entraînements des différentes équipes du club, mentionnant l'éducateur en charge de ceux-ci, sous un délai de 8 jours calendaires.

4 – Badges Éducateur

La Commission Régionale fait un point sur la situation quant au port du badge par les entraîneurs et éducateurs concernés, et déplore que celui-ci soit peu porté.

Cependant, la commission se réjouit de l'efficacité du corps arbitral dans le contrôle des badges.

B. LEBRETON
Président de la Commission Régionale du Statut des Educateurs